

# Rachat des années d'études : 731 millions d'économies

**PENSIONS** Le Bureau du Plan a estimé l'impact budgétaire de la réforme

- La réforme du système de régularisation des années d'études, à l'examen au parlement fédéral, devrait faire diminuer les dépenses de pensions de 731 millions d'euros à l'horizon 2060.
- Une économie réalisée pour l'essentiel sur les pensions des fonctionnaires.

**R**acheter vos années d'études, vous n'y avez jamais songé ? Peut-être n'êtes-vous même pas au courant de cette possibilité d'augmenter votre pension. Ce ne serait pas surprenant. Très peu de salariés (un demi-pourcent, dit-on) et à peine plus d'indépendants régularisent (c'est le terme officiel) les années passées, après l'âge de 20 ans, sur les bancs des hautes écoles ou des universités - moyennant le paiement de cotisations sociales dites « de régularisation. » Quant aux fonctionnaires, ils y ont droit d'office - et gratuitement. Mais tout cela va changer. La suédoise, on le sait, a décidé d'harmoniser les différents régimes. À partir du 1<sup>er</sup> juin, si le trajet législatif se déroule au rythme attendu, un régime unique sera instauré, payant pour tous (lire ci-contre).

Cette réforme, dévoilée à la fin de l'année passée, a notamment pour objectif de réaliser des économies sur les dépenses de pensions futures. Et ce ne sera pas négligeable. Le Bureau fédéral du Plan a fait les calculs. Résultat : à l'horizon 2060 - quand on réforme les pensions, il faut bien entendu voir à long terme -, l'économie annuelle devrait atteindre l'équivalent, en euros d'aujourd'hui, de 731 millions, soit 0,1 % des dépenses de pensions.

Pour l'essentiel, ces économies seront effectuées sur le dos des fonctionnaires - à hauteur de 703 millions. Logique : ce qu'ils obtenaient gratuitement, ils vont devoir le payer ou y renoncer - et choisir entre travailler un peu plus longtemps ou accepter une pension un petit peu plus faible.

Le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), assume. « Toute notre

stratégie est d'inciter les gens à travailler un peu plus longtemps. Un, deux ou trois ans de plus. Cela permettra de réduire l'impact du vieillissement sur les dépenses de pensions, tout en augmentant celles-ci, explique-t-il, chiffres à l'appui. Les quelques années durant lesquelles les gens continuent à travailler, on ne verse tout simplement pas la pension. C'est la meilleure manière de réaliser des économies », ajoute le ministre.

**« Toute notre stratégie est d'inciter les gens à travailler un peu plus longtemps »**

DANIEL BACQUELAINE

Pour faire passer la pilule auprès des fonctionnaires actuels, la réforme prévoit deux aménagements en leur faveur. D'une part, la bonification des années d'études restera gratuite au prorata de la carrière déjà prestée. Et d'autre part, durant deux ans, du 1<sup>er</sup> juin de cette année au 31 mai 2019, les fonctionnaires qui rachètent des années d'études bénéficieront d'une « réduction » de 15 % sur les cotisations de régularisation.

Mais la réforme vise aussi à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État au cours des prochaines années. Une période de transition de trois ans est en effet prévue, durant laquelle la suédoise escompte qu'un nombre non négligeable de travailleurs décide de régulariser leurs années d'études - en particulier, des salariés. Il faut savoir que ceux-ci pourront racheter leurs années d'études, même s'ils ont quitté l'école ou l'université depuis plus de dix ans (alors qu'aujourd'hui, cela n'est possible que dans les dix premières années de la carrière professionnelle).

Le Bureau du Plan estime ainsi que la réforme devrait faire rentrer pas loin d'un demi-milliard d'euros dans les caisses de l'État entre 2017 et 2020. Précisons que la manne ne sera pas permanente. Par la suite, les recettes annuelles seront bien plus limitées, de l'ordre de 6 à 7 millions. Mais quelques années de « vaches grasses » ne sont pas à dédaigner... ■

DOMINIQUE BERNIS

## MODE D'EMPLOI

### Y réfléchir à deux fois

Aujourd'hui, salariés et indépendants doivent verser une cotisation de régularisation. Pour les salariés, celle-ci est fixée à 1.415 euros par année d'études, durant les 10 ans suivant la fin des études. Pour les indépendants, il y a de multiples régimes différents. Pour les fonctionnaires, la prise en compte des années d'études est gratuite. Selon le projet du ministre Bacquelaine (MR), qui est débattu ce mardi en Commission des Affaires sociales de la Chambre, la cotisation de régularisation sera fixée, pour tous les travailleurs, à 1.500 euros par année d'études, durant les dix années qui suivent la fin des études. Par la suite, cette cotisation augmentera au fur et à mesure de la carrière.

La régularisation d'une année d'études (réussie) offrira un supplément de pensions (brut) compris, dans le cas d'un isolé, entre 267 et 392 euros par an pour les salariés et les indépendants ; et d'un soixantième du salaire de référence pour un fonctionnaire. Une période de transition est prévue. Durant trois ans, tous les travailleurs pourront régulariser leurs années d'études moyennant le paiement de la cotisation de 1.500 euros, quelle que soit la date à laquelle ils ont quitté l'université ou l'école supérieure. Pour les fonctionnaires, la bonification par diplôme interviendra gratuitement au prorata de la carrière déjà prestée. Au-delà, une réduction de 15 % sera accordée sur la cotisation de régularisation.

**Un montant brut.** On soulignera que la cotisation de régularisation est déductible fiscalement. Mais aussi que le supplément annuel de pension est un montant brut. La régularisation des années d'études n'est pas nécessairement une bonne affaire (dans certains cas, on peut même y perdre). À chacun de faire son propre calcul. Le ministre Bacquelaine a précisé que le Service fédéral Pensions indiquera aux personnes qui en feront la demande le montant brut des droits de pension constitués grâce à la régularisation. Il sera possible d'effectuer des simulations personnelles sur [www.mypensions.be](http://www.mypensions.be).

D.B.